

Municipalité

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Délégué municipal : Jean-Marc Bettems

Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal André Fischer « Aménagement du rond-point aux Mélèzes »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité rappelle en préambule sa position et ses intentions en matière d'aménagement paysager des espaces publics.

1. Au point 3.3. du Plan d'actions du Programme de politique climatique 2019-2023, sous l'intitulé *Planification des espaces du domaine public, Nature en Ville*, la mesure suivante a été planifiée en 2019 : *Etablir une vision globale et un cahier des charges des aménagements des espaces publics (ronds-points, etc.) qui favorisent activement la biodiversité, les plantes indigènes et la cohérence floristique.*
2. Dans sa communication de juin 2021 intitulée *Stratégie globale d'aménagement paysager pour les espaces publics communaux selon une gestion différenciée - Etat d'avancement*, la Municipalité déclinait sa vision globale pour ces espaces verts du domaine public (voir document en *Annexe 1*). Dans cette communication, l'Exécutif annonçait la finalisation d'un cahier des charges pour la gestion différenciée des aménagements des espaces publics d'ici fin 2021. Le changement de responsable du Service Urbanisme, les difficultés liées au COVID et une surcharge de travail ont malheureusement retardé le processus de finalisation de ce cahier des charges. Dès septembre 2022, la démarche a toutefois été relancée. Le Service Urbanisme et le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts ont travaillé en étroite collaboration avec le mandataire en charge de la gestion différenciée des espaces verts du Château de Prangins pour finaliser ce cahier des charges. Un rapport-préavis intitulé « Carnet de route pour une gestion différenciée des aménagements des espaces publics » sera en principe déposé sur le bureau du Conseil d'ici la fin 2023.

En parallèle, dès le début de la législature 2021-2026, et pour répondre à de nombreuses et dynamiques sollicitations citoyennes animées par la préservation de la biodiversité, l'économie des ressources en eau et plantations annuelles et la lutte contre les îlots de chaleur en été, le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts a avancé dans cette démarche. S'inspirant des modèles et recommandations cantonales dont la Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) art. 8 Compétences des communes ainsi que du Plan d'action cantonal biodiversité 2019-2030, le Service s'est adapté et a progressivement fait évoluer ses techniques d'entretien et de fauche des prairies, des talus et bordures. Certaines mesures réfléchies et anticipées de transition ont été implémentées au grès des emplacements possibles et de la disponibilité des collaborateurs.

Ces mesures s'inscrivent dans la poursuite des objectifs suivants :

- Améliorer la biodiversité et la qualité du paysage dans l'espace bâti et les zones à bâtir ;
- Encourager les actions citoyennes en faveur de la biodiversité ; et
- Prendre toute autre mesure jugée utile au maintien et à la valorisation du patrimoine naturel et paysager local.

Dans le domaine de la biodiversité,
comme dans beaucoup d'autres, réparer
coûte beaucoup plus cher que prévenir.

Réponses aux questions de l'interpellation

1/ Aménagement du rond-point des Mélèzes : Par quoi sera-t-il remplacé ?

Dans son document du 25 juin 2021 à l'alinéa 4 « Exemple de mise en œuvre », la Municipalité a présenté des exemples d'interventions potentielles en précisant que les choix définitifs seraient précisés dans le cadre du plan de gestion. La réalité du terrain à ce jour résulte d'une préparation en vue de l'aménagement définitif. L'aménagement final sera présenté dans le carnet de route pour une gestion différenciée dans le cadre du rapport-préavis. L'intervention anticipée et l'arrachage contesté du palmier dans le giratoire des Mélèzes a été déclenchée par le service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. En effet, le palmier chanvre est une plante qui fait partie de la liste des espèces envahissantes (inoflora). Une réhabilitation provisoire répondant aux exigences de gestion différenciée a été effectuée le printemps passé. La canicule de cet été couplée à un manque de précipitations n'a malheureusement pas donné l'effet décoratif escompté. La protection orange, toujours visible, a pour objectif d'interdire l'accès aux chiens (déjections non systématiquement ramassées). Ce changement d'aménagement aurait, il est vrai, mérité une annonce préliminaire de la part de notre Service aux riverains qui étaient attachés à cette décoration végétale non indigène.

2/ Quel sera le prochain giratoire qui sera modifié ?

La question porte sur le giratoire de la Gare, direction chemin du Curson. La décoration actuelle est appréciée par bon nombre de pranginois. Il faut toutefois tenir compte du fait que le choix actuel est remis en question par des personnes très attentives à la prise de conscience et à l'activisme en faveur de la biodiversité.

3/ Le petit ruisseau et la construction seront détruits. Pour être remplacés également par une prairie ?

L'aménagement sera étudié dans le cadre du plan à finaliser par la Municipalité. Une intervention pour une préparation anticipée n'est cependant pas prévue.

4/ Pourquoi n'avoir rien entrepris aux emplacements suivants (photos), pourtant mentionnés dans l'étude ?

Voir réponse donnée en préambule. Le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts a mis en place, pour le second été, environ deux hectares de surface en gestion différenciée sur l'ensemble du territoire de la Commune. Les emplacements pris en considération ont été choisis selon diverses opportunités et critères.

Conclusion

Il est incontestable que les attentes aussi bien cantonales que communales en matière de biodiversité remettent en question des habitudes de travail éprouvées et maîtrisées qui répondaient à un standard de soins paysagers orienté sur l'esthétisme et la décoration.

Nos collaborateurs s'investissent beaucoup et avec talent aux espaces verts dans leur quotidien. Bien que les nouvelles approches soient plus exigeantes en temps et en efforts, nous les encourageons et les soutenons pour qu'ils y adhèrent et évoluent progressivement vers les nouvelles attentes en matière d'entretien paysager en environnement semi urbain. Nous sommes convaincus de la légitimité des nouvelles exigences qui sont en faveur de la préservation de la qualité de notre environnement et la biodiversité. Enfin, nous souhaitons favoriser le dialogue et la consultation pour entreprendre ces changements importants.

Ainsi adoptée par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

Annexes :

1. « *Stratégie globale d'aménagement paysager pour les espaces publics communaux selon une gestion différenciée - Etat d'avancement* », juin 2021
2. Interpellation de Monsieur le Conseiller communal André Fischer « Rond-Point des Mélèzes ».

Communication de la Municipalité – Conseil communal du 25 juin 2021

Stratégie globale d'aménagements paysagers pour les espaces publics communaux selon une gestion différenciée – Etat d'avancement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'objectif de la présente communication est d'exposer au Conseil communal, en cette fin de législature, l'état d'avancement de la stratégie globale d'aménagements paysagers pour les espaces publics communaux selon une gestion différenciée. Cette stratégie, développée par le Service de l'Urbanisme, sous la direction de la Municipale Madame Dominique-Ella Christin, doit à ce stade encore être précisée par un plan de gestion différencié qui sera finalisé d'ici la fin de l'année. Le secteur *Voirie et espaces verts* du Service Technique Communal sera associé à la finalisation de ce plan de gestion puis sera responsable de son implémentation.

1. Introduction

Le patrimoine paysager de notre village contribue de manière essentielle à la grande qualité de notre cadre de vie, son attractivité pour un tourisme régional est mise en évidence par un riche réseau de randonnées pédestres qui traversent le cœur historique de Prangins. La commune s'engage depuis des décennies à préserver et valoriser ce patrimoine, notamment par des aménagements paysagers au sein de ses espaces publics, ce qui a été récemment souligné par l'attribution du prestigieux prix Wakker à Prangins.

La Municipalité souhaite promouvoir une vision globale et cohérente des aménagements paysagers au sein de l'ensemble des espaces publics communaux par la mise sur pied d'une stratégie de gestion différenciée de ces espaces. La méthode de l'entretien différencié consiste à entretenir les espaces publics (espaces verts mais aussi espaces occupés par la voirie) en fonction de leur vocation, leur esthétique, leur fréquentation. Il s'agit de limiter l'entretien intensif (désherbant, taille systématique) pour une plus grande plus-value écologique, une atténuation des ilots de chaleur et des ruptures que représentent le domaine routier, un renforcement de l'attractivité de notre cadre de vie et, à long terme, une économie de moyens effective.

Pour rappel, dès 2008, un plan de gestion pour l'entretien du parc du Château a été élaboré conjointement entre la Confédération et la Commune pour garantir un « entretien différencié » de ces espaces ouverts remarquables (Parc composé notamment de la Terrasse et de la Prairie des Abériaux). La Municipalité souhaite bénéficier de cette expérience de près de 10 ans, pour élargir les principes mis en œuvre à l'entier du territoire communal.

2. Définition des espaces publics concernés et objectifs d'une gestion différenciée

Un diagnostic initial des qualités paysagères de l'ensemble du territoire communal, espaces privés et publics, présenté notamment dans le cadre du Plan directeur communal (PDCOM), met en évidence les caractéristiques suivantes :

1. Grande richesse et diversité des types d'arborisation, avec des potentiels à renforcer ;
2. Importance du patrimoine arboré des propriétés privées ;
3. Maillage vert existant en lien avec les cours d'eau et la topographie ;
4. Réseau d'équipements publics continu, du Lac vers le Jura ;
5. Ruptures marquées dans la végétalisation à l'endroit des axes de communication
6. Espaces publics communaux aménagés de façon diverses, sans toujours tenir compte de la saisonnalité.

Au sein de ce territoire urbanisé, des aménagements et cheminements paysagers remarquables ont été élaborés ces dernières décennies. A la fin des années 1970 déjà, la Municipalité initiait la requalification du Vallon des Fossés. Le parc du Château, est réaménagé dans les années 1990 en parallèle de l'installation du Musée National, et cet espace public, appartenant à la Confédération est désormais co-entretenu par le Château et la Commune. Au sein de ce parc, la prairie des Abériaux, sous le Château, a fait l'objet en 2011 d'une remise à ciel ouvert du Nant-de- Leyaz accompagné d'un cheminement vers le lac.

Par ailleurs, des espaces verts comme le site de détente et de loisirs situé au bord du lac aux Abériaux ont également été développés.

2.1. Définition des Espaces publics concernés

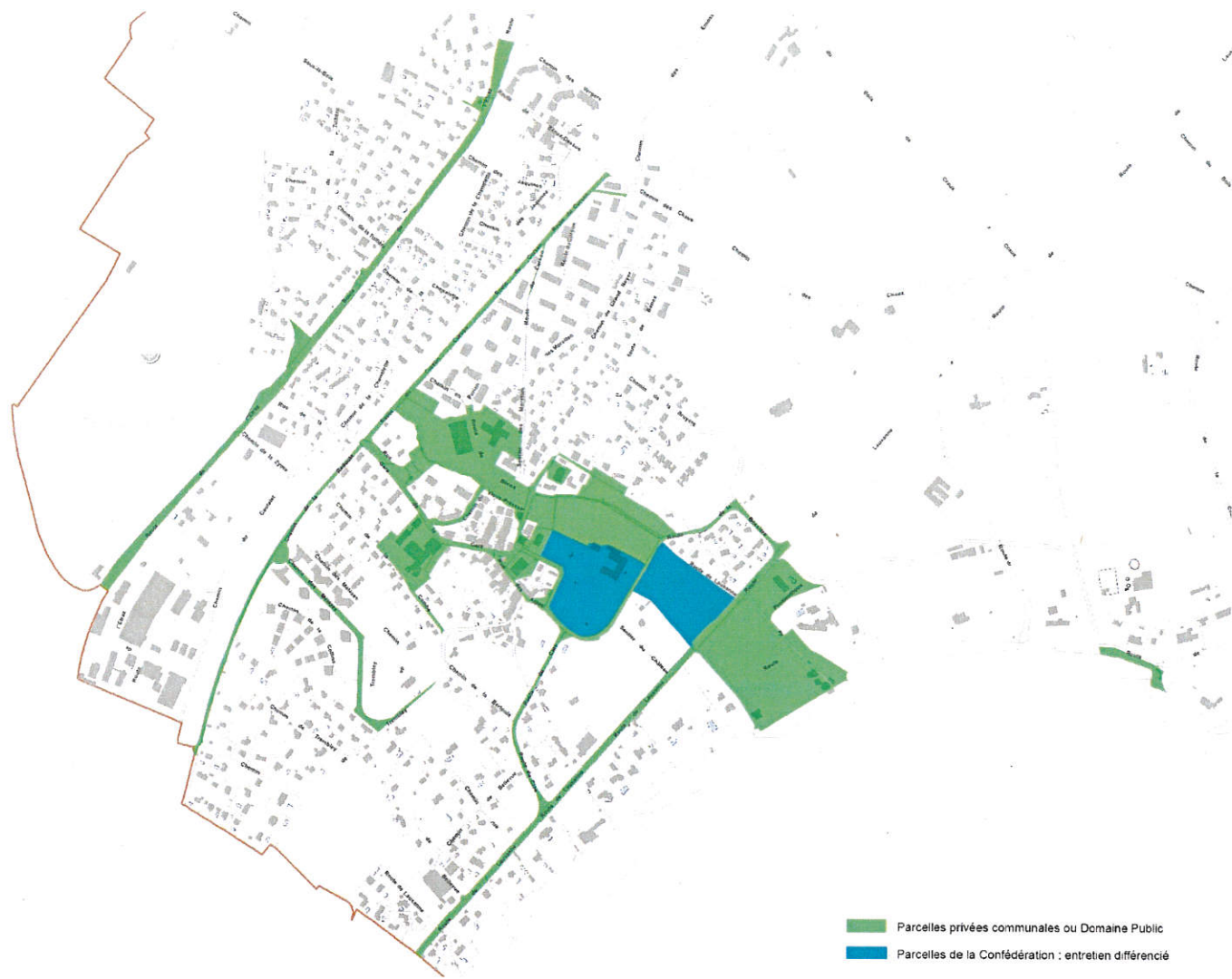
Les espaces publics communaux concernés par la stratégie globale d'aménagements paysagers selon une stratégie différenciée sont composée de deux types.

D'une part, ceux composés principalement des équipements publics et zones d'agrément, espaces verts situés à l'intérieur du périmètre bâti sur des parcelles appartenant à la commune. Toutes ces parcelles sont le support d'une végétation existante, avec des surfaces au sol plus ou moins imperméabilisées.

D'autre part, les parcelles du domaine public, soit les routes cantonales et communales en localité. En effet, les plates-bandes, ronds-points, à-côtés routiers, présentent également un fort potentiel en termes de valorisation paysagère et de biodiversité. Certains emplacements présentent un enjeu spécifique par leur visibilité, la présence de ronds-points notamment, comme le rond-point des Mèlèzes ou la berme routière de la rue de la Gare.

L'entretien de l'ensemble de ces espaces publics communaux incombe au secteur Voirie et espaces verts du Service Technique Communal.

Fig. 1 – Espaces publics communaux concernés par la stratégie globale d'aménagements paysagers : espaces verts situés sur des parcelles appartenant à la Commune ainsi que domaine public, soit la voirie en territoire urbain : en territoire urbanisé, elles constituent un réseau d'espaces publics quasi continu depuis le Lac



2.2. Objectifs d'une gestion différenciée

Une gestion différenciée permet à l'entretien intensif et extensif de se côtoyer pour répondre au mieux aux impératifs d'accueil du milieu, du public et du maintien du patrimoine naturel. Elle permet d'améliorer le confort et la diversité des usages pour ces surfaces végétales qui participent grandement à l'atmosphère des espaces publics.

Les objectifs d'une gestion différenciée sont donc multiples :

- **sociaux et patrimoniaux** (renforcer la qualité du paysage et du cadre de vie, améliorer l'attractivité des espaces publics en diversifiant leurs usages, notamment au fil des saisons et en fonction de leur fréquentation, renforcer l'identité touristique du village par une cohérence floristique) ;

- **écologiques** (améliorer la biodiversité à travers davantage de prairies fleuries, limiter la consommation d'eau en limitant l'arrosage, limiter la pollution des sols en restreignant l'usage de pesticides, favoriser les sols perméables qui permettent aux végétaux d'infiltrer les eaux pluviales, plantations adaptées à la région pour des aménagements plus durables, lutter contre les plantes invasives par leur suppression) ;
- **économiques** (entretien moins dispendieux à moyen terme, économie des ressources en eau et en plantations annuelles, lutte contre les îlots de chaleur en été).

3. Stratégie et plan de gestion différenciée

L'implémentation de la stratégie globale d'aménagements paysagers pour les espaces publics communaux doit être précisée par un plan de gestion différenciée. En effet, la mise en œuvre d'un entretien "différencié" suppose de recourir à différentes solutions d'aménagements paysagers, en fonction de l'usage (fréquentation, visibilité, accessibilité) et des qualités (exposition, nature du sol, arborisation existante) liés à chaque espace.

Le plan de gestion différenciée précisera pour chaque espaces publics la solution la plus adéquate, en précisant les conditions de gestion (tonte, taille, fauche, plantations) en privilégiant des principes de gestion extensive, adaptés aux situations particulières observées sur le terrain.

Les interventions se distinguent selon plusieurs typologies de surfaces, qui peuvent se côtoyer :

1. Gazon extensif ou fleuri : l'accessibilité pour les loisirs est garantie, la surface est praticable en augmentant cependant sa naturalité ;
2. Prairies fleuries : prairies de hauteur variable, avec une floraison échelonnée une grande partie de l'année ;
3. Surfaces rudérales : milieux minéraux (graviers, ballast) correspondant souvent à des bords de routes ;
4. Végétation spontanée : contexte de sols semi-perméables ou de pieds d'arbres.

Outre les spécificités de la mise en œuvre des aménagements paysagers liés à chaque espace public communal concerné, le plan de gestion différenciée présentera également :

- les formations nécessaires au sein du personnel en charge de l'entretien des espaces verts et de la voirie ;
- l'acquisition éventuelle de matériel adapté ;
- les ressources nécessaires pour l'acquisition éventuelle de matériel ou des reconversions éventuelles des espaces existants, par exemple des gazons traditionnels en prairies fleuries, montants qui seront intégrés dans le cadre des budgets annualisés avec référence au plan de gestion différenciée.

Concernant la mise en œuvre du plan de gestion différenciée du parc du Château (pelouse et prairie des Abériaux), il est à noter qu'entre 2008 et 2013, les factures liées au mandat d'entretien des espaces extérieurs du Château ont diminué de 25%. A partir de 2013, une baisse de 45% est constatée.

Le service de l'Urbanisme devrait en principe être en mesure d'achever le plan de gestion différencié d'ici la fin de l'année. Le secteur *Voirie et espaces verts* du Service Technique Communal (STC) sera associé à sa finalisation et un soin particulier sera apporté afin que l'expérience acquise dans l'entretien des espaces ouverts autour du Château, dont la Commune assume la moitié des charges, puisse lui bénéficier, pour une implémentation sur l'entier du territoire communal.

4. Exemples de mise en œuvre

Nous vous présentons ci-après quelques illustrations de situations actuelles et d'exemples d'interventions possibles. Celles-ci servent à illustrer la stratégie et ne représentent pas les choix définitifs qui seront précisés ultérieurement dans le cadre du plan de gestion.

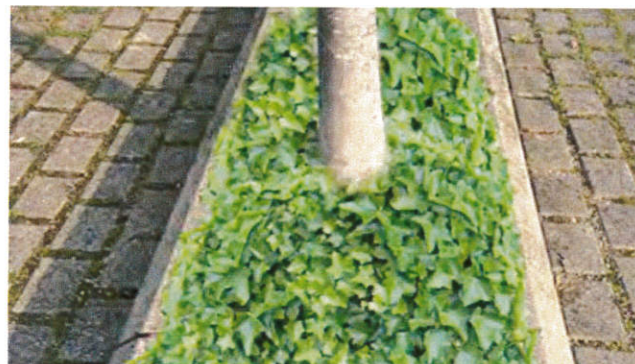
4.1 Contexte routier

Parking des Abériaux

Actuel:
sol en résine



Exemples de reconversion :
- plantes couvre-sol à feuillage persistant
- végétation spontanée



Parking des fossés

Actuel :
gazons intensifs

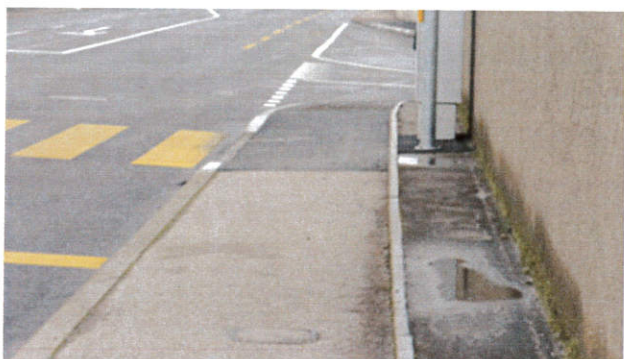


Exemple de reconversion :
végétation spontanée



Route de l'Etraz

Actuel:
trottoirs doublement goudronnés



Exemple de reconversion :
plantes rudérales en pied de mur



Rond-point des Mélèzes

Actuel:
plantes exotiques et graminées
arrosage automatique

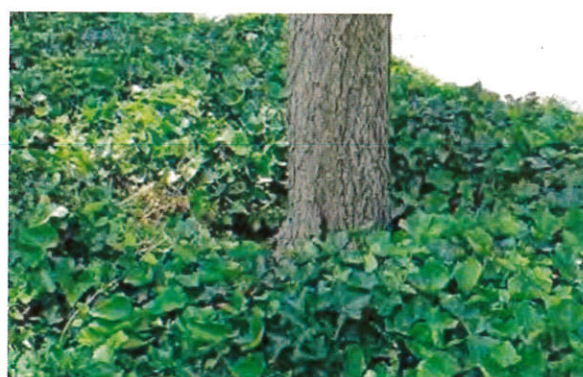


Exemple de reconversion :
prairie fleurie



Rue de la Gare, berme routière du passage sous-voies

Actuel :
plantes horticoles exogènes
contraste avec l'environnement immédiat



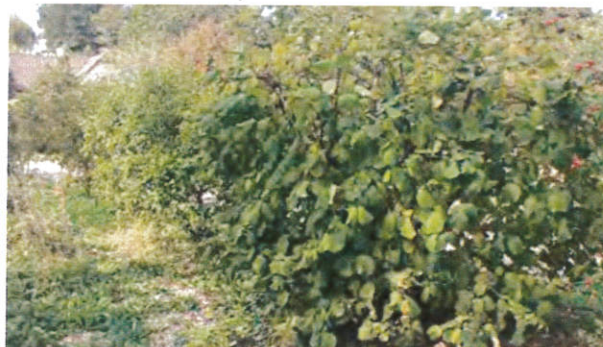
Exemple de reconversion :
bosquets et
couvre sol à feuillage persistant

Parking des fossés

Actuel :
parking visible en nez de talus
végétation peu dense



Exemple de reconversion :
continuité de la frange forestière, limiter l'impact
visuel du parking, continuité biologique



Talus CFF. Redoute

Actuel :



Exemple d'entretien avec fauche limitée:



4.2 Equipements publics et zones d'agrément

Vallon des fossés

Actuel :

plantations horticoles
végétation peu dense



Exemple de reconversion :

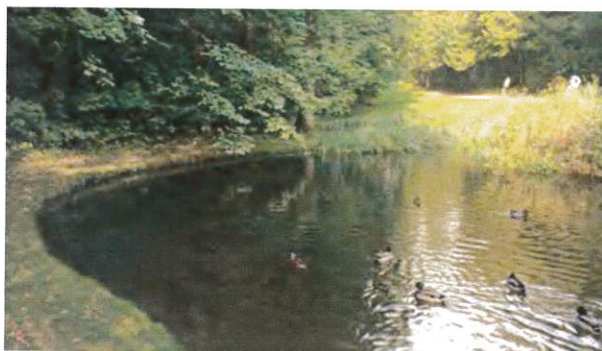
contraste entre prairies fleuries et pelouse



Actuel : étang avec végétation invasive

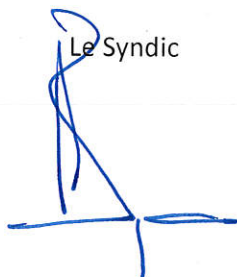



Exemple : suppression plantes invasives

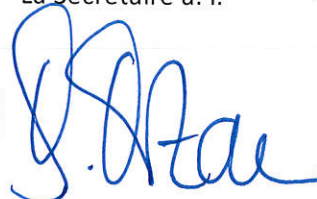


Ainsi adopté en séance de Municipalité du 21 juin 2021, pour être communiqué au Conseil communal de Prangins du 25 juin 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

François Bryand


MUNICIPALITÉ DE PRANGINS
LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire a. i.

Donatella Orzan

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Conseillers,

Mon interpellation adressée à la Municipalité concerne l'aménagement du rond-point situé aux Mélèzes.

Après avoir arraché des plantes parfaitement saines, l'aménagement original de ce rond-point a été totalement détruit.



Avant



Actuel

Par quoi sera-t-il remplacé ?

Le Conseil actuel a été fortement renouvelé et beaucoup de conseillers ne sont pas au courant de l'historique des aménagements publics décidés ou en cours.

Pour les conseillers désireux de comprendre le passé, ils trouvent les informations dans l'annexe au PV de la séance du 25 juin 2021 (stratégie globale d'aménagements paysagers pour les espaces publics communaux selon la gestion différenciée).

En réponse aux inexactitudes mentionnées dans ce document, je les ai relevées, photos à l'appui ; à la séance du 15 septembre 2021. (PV de la séance).

La Municipalité a répondu que les photos qui ont accompagné cette information étaient destinées à illustrer ce qu'est une gestion différenciée et non à montrer ce qui allait être réalisé à tel ou tel endroit.

Je constate qu'elle est passée à l'acte. Pour quel résultat final ?

En fait la Municipalité se contredit. Cela concorde avec la politique de cette législature qui considère l'organe délibérant comme une caisse enregistreuse sans pouvoir.

Questions :

Quel sera le prochain giratoire qui sera modifié ?

Celui au virage de la rue de la Gare direction chemin du Curson ?



En sous-sol, une chambre est gérée par les SI. Les employés de la voirie se sont motivés avec plaisir pour cet aménagement et se sont adaptés à l'ouvrage et surtout son accès qui est régulé par les SI. Au final, création de la rivière sèche et pose de plantes horticoles.

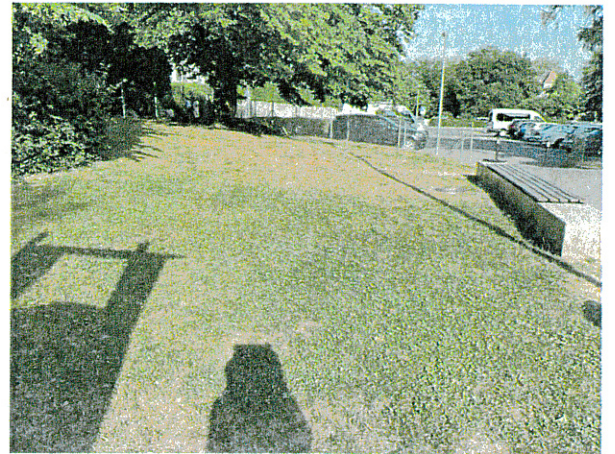


Le petit ruisseau et la construction seront détruits. Pour être remplacé également par une prairie ?

Pourquoi n'avoir rien entrepris aux emplacements suivants, pourtant mentionnés dans l'étude ?



Parking des Fossés



Ce qui me navre le plus, c'est le signal négatif envoyé à notre personnel. Nous avons la chance d'avoir à la voirie un chef de service compétent et des employés motivés. Ils s'identifient souvent avec leurs créations personnelles. Le plaisir de créer librement induit une saine émulation entre eux.

André Fischer.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Fischer'.